



Termes de référence

Renforcement des capacités techniques des deux coopératives Igmir et isoufir noudrar concernant l'exploitation du thym

Table des matières

1. Contexte	2
2. Objet de la mission	2
3. Déroulement de la mission.....	2
4. Livrables attendus.....	3
5. Principales tâches et durée indicative de la mission	3
6. Profils requis	4
7. DOSSIER DE SOUMISSION.....	4
8. EVALUATION DES OFFRES.....	5
9. Confidentialité	5
Annexe 1 : Modèle pour le tableau de calcul de votre offre financière.....	5



1. Contexte

Le projet « Promotion de l'emploi des jeunes à travers les métiers ruraux et de montagne – Green Jobs » est mis en œuvre par la GIZ en partenariat avec le Département des Eaux et Forêts. Les deux partenaires se sont fixé un objectif d'améliorer la situation de l'emploi des populations vulnérables, notamment les jeunes et les femmes, en zones rurales et de montagne à travers des métiers verts. Pour cela, le projet est organisé en 2 axes d'intervention, à savoir : (I) La formation professionnelle, (II) L'entrepreneuriat rural. Il opère dans les domaines de valorisation des ressources naturelles et de la biodiversité, notamment l'écotourisme, la valorisation des produits de terroir y compris les plantes aromatiques et médicinales ainsi que l'aquaculture continentale.

Dans le cadre du projet plusieurs coopératives ont été appuyées et des résultats probants sont enregistrés, afin de continuer cette lancée et après la réussite de plusieurs coopératives dans la chaîne de valeur de thym, l'idée étant de faire bénéficier deux coopératives au niveau de la province d'Azilal notamment la coopérative Igmir et la coopérative isoufir noudrar de renforcement de capacité.

Les deux coopératives ayant déjà bénéficié de dotation de matériel, cette formation sera un tronc plein pour mieux gérer et exploiter cette ressource d'une façon durable et pérenne.

La formation sera 100% pratiques afin de transmettre les bonnes pratiques et de la préserver la ressource et mieux la gérer.

2. Objet de la mission

L'objectif escompté de cette mission étant :

Le renforcement des capacités techniques des deux coopératives concernant l'itinéraire technique d'exploitation du thym et l'utilisation des meilleures pratiques

3. Déroulement de la mission

La mission consiste en la formation pratiques concernant les thématiques suivantes :

- Formation pratiques aux techniques de plantation de cueillette, ainsi que la



conduite de la plantation depuis la préparation des boutures, mise en préparation du sol et enfin la mise en terre ;

- Formation pratique aux techniques d'irrigation des différentes plantes (quantité, période, mode, ...)
- Formation aux techniques de séchages des différentes plantes avec un focus sur le thym ;
- Formation sur les techniques de conservation des produits de terroirs ;

La mission se déroulera en trois groupe chaque groupe est constitué de 20 personne pour une durée de 5 jour pour chaque groupe traitant les thématiques cités plus haute, la coopérative **Isoufir noudrar** est située au niveau du douar iminigli cercle de fetouaka, province d'azilal, et la coopérative **Igmir** est située au niveau de la commune d'Aït Abbas province d'azilal.

4. Livrables attendus

Dans le cadre de la présente mission les livrables à fournir sont :

- Supports de la formation
- Un rapport global détaillé de l'ensemble des formations avec des illustrations ;
- Listes de présences

5. Principales tâches et durée indicative de la mission

La mission se déroulera sur une durée allant du **01 octobre au 30 décembre 2022**. L'effort global estimé est de **20 H/J** répartis comme suit :

Principales tâches	Effort H/J
Préparation des supports de formations et rapport global	5
Formation pratiques aux techniques de plantation et de cueillette	6
La conduite de la plantation depuis la préparation des boutures, mise en préparation du sol et enfin la mise en terre.	3
Formation pratique aux techniques d'irrigation des différentes plantes (quantité, période, mode, ...).	3
Formation aux techniques de séchages des différentes plantes avec un focus sur le thym	1,5



Formation sur les techniques de conservation des produits de terroirs	1,5
Total	20

6. Profils requis

Le BET s'engage à mobiliser un expert ayant le profil suivant :

1.1 Expert :

Qualification générale (point 1.1.1 du schéma d'évaluation) :

- **Formation** : Diplôme supérieur en agronomie ou équivalent
- **Expérience professionnelle** :
 - o Minimum 10 d'expérience dans le domaine de l'exploitation des PAM ;
 - o Compétences en animation des formations pratiques
 - o Bonne maîtrise des outils digitaux notamment ceux lié à la formation

Connaissances en langues (point 1.1.3 du schéma d'évaluation) :

- Excellente maîtrise du français et de l'arabe et de l'amazigh.

7. DOSSIER DE SOUMISSION

Le mandataire doit fournir **UNE OFFRE TECHNIQUE**, un document suffisamment détaillé du déroulement de chacune des missions, y compris :

- Une approche méthodologique (*point 2.2 du schéma d'évaluation technique*),
- Un chronogramme d'exécution détaillé (*point 2.3 du schéma d'évaluation technique*)

La compréhension des TDRs sera à son tour évaluer (*point 2.1 du schéma d'évaluation technique*),

- Le CV de l'expert.e. proposé
- **OFFRE FINANCIERE** exprimée en DH/H/J conforme aux tableaux dans l'annexe 1



8. EVALUATION DES OFFRES

L'évaluation globale (en %) équivaut à 35% de l'évaluation de la conception (offre technique) et 35% de l'évaluation du personnel (CVs) et 30% de l'offre financière (offre la plus avantageuse / prix du soumissionnaire).

9. Confidentialité

Le prestataire de mission est tenu de respecter une stricte confidentialité vis-à-vis des tiers, pour toutes informations relatives à la mission ou collectées à son occasion (aucune reproduction/ diffusion de tous ou parties des rapports de mission n'est admise sans autorisation écrite préalable de la GIZ). Tout manquement au respect de cette clause entraînera une interruption immédiate de la mission. Cette stricte confidentialité reste de règle, sans limitation, après la fin de mission.

Annexe 1 : Modèle pour le tableau de calcul de votre offre financière

Nous vous remercions de nous transmettre votre proposition financière sous le format d'un devis en bonne et due forme avec entête, pied de page, cachet et signature et prière de détailler les frais de déplacement qui sont liée au repas, l'hébergement & transport selon les taux journaliers de l'annexe 1 des TDRs :

Désignations	CU (1)	Nombre de jour (2)	Total HT (1)x (2)
Honoraires journaliers			
Honoraires journaliers			
Frais de déplacements			
Perdiem Repas 1	351,00 dh		
Perdiem Repas 2 (Jour de l'aller & jour du retour)	234,00 dh		
Perdiem Repas 3 (Aller – retour le même jour)	117,00 dh		
Indemnité kilométrique de transport / km parcouru	2,00dh/km parcouru le cas où il y'a utilisation de véhicule personnel avec obligation de		



	présentation de feuille de route ou carnet de bord		
Hébergement soit choisir le forfait par nuitée sans présentation de facture	400,00dh / nuitée		
Ou choisir un remboursement maximum contre présentation de facture	Jusqu'à 1200,00dh / nuitée contre facture d'hôtel maximum 4 étoiles		
		TOTAL HT	
		TVA EN %	
		TOTAL TTC	
Montant en toutes lettres :			
.....			

- Merci de noter que le taux de vos honoraires devrait être validé par notre bureau GIZ selon le taux maximum autorisé par la grille GIZ pour les honoraires journaliers.
- Pour le remboursement de vos frais de transport le cas où vous choisissez de facturer vos indemnités kilométriques à 2.00dh /km parcouru, vous devez obligatoirement détailler sur votre offre les destinations et trajets (aller-retour) avec le nombre de kilométrage prévue pour chaque trajet.

Les taux de perdiem acceptables par la GIZ lors des déplacements dans le cadre de mission GIZ et qu'il faut inclure dans l'offre financière sont comme suit :

- 117,00 dh perdiem journalier de frais de repas pour le jour de mission avec un aller-retour le même jour qui nécessite un déplacement au-delà du périmètre de 80 km du lieu de résidence.
- 234,00 dh perdiem journalier de frais de repas pour les jours de voyage (234,00 dh pour le jour de l'aller & 234,00 dh pour le jour du retour).
- 351,00 dh Perdiem journalier de frais de repas pour les jours de mission avec deux nuitées d'hébergements, (une nuitée la veille et une nuitée le jour même).



- pour les nuitées il faut choisir soit le forfait d'hébergement de 400,00 dh sans présentation de justificatif , soit choisir le taux de 1200,00dh max avec présentation de la facture d'hôtel.
- Pour les frais de transport, c'est 2dh / km parcouru sur présentation de feuille de route (Carnet de bord + tickets d'autoroute) ou contre présentation de justificatif (ticket de train, Autocar, Tram & bon de Taxi avec cachet).

Pour la taxe sur la valeur ajouter TVA, merci de noter que :

- L'ensemble de nos paiements se font sur la base du montant HT, sachant que le bureau de la GIZ dispose d'un délai de 4 semaines à partir de la date de dépôt du dossier de facturation complet pour lancer le traitement du paiement.
- Concernant le remboursement du montant de la TVA de la facture, merci de préparer votre facture pro-forma en trois exemplaires avec les lignes explicites des montant Total HT + montant de la TVA + montant Total TTC.
- Ayant la facture pro-forma, nous procédons à la demande d'exonération de la TVA auprès de notre partenaire, traitement qui nécessite en minimum un délai de traitement de 30 jours à partir de la date de dépôt de la demande d'exonération.

Dès réception de l'attestation d'exonération de la TVA de la Direction des Impôts, la GIZ s'engage à remettre cette dernière au prestataire dans les plus brefs délais.

